

## Étiquetage du pays d'origine

# Produits pouvant faire l'objet d'une surtaxe de représailles

Si les États-Unis ne respectaient pas la décision de l'Organisation mondiale du commerce portant sur la réglementation américaine COOL d'étiquetage du pays d'origine, le Canada pourrait avoir recours à l'imposition d'une surtaxe de représailles.

Veillez noter les produits qui seraient touchés si le Canada décidait d'imposer une surtaxe de 100 % à l'importation des marchandises d'origine américaine :

01.02	animaux vivants de l'espèce bovine
01.03	animaux vivants de l'espèce porcine
02.01	viandes des animaux de l'espèce bovine, fraîches ou réfrigérées
02.02	viandes des animaux de l'espèce bovine, congelées
02.03	viandes des animaux de l'espèce porcine, fraîches, réfrigérées ou congelées
0207:13.10	morceaux d'abats, frais ou réfrigérés, de volaille de réforme
0406.90	fromages, excluant les types suivants : fromages frais (non affinés ou non vieillis), fromages de lactosérum et caillebotte; fromages râpés ou en poudre; fromages fondus; fromages à pâte persillée ou autres fromages présentant des marbrures obtenues en utilisant du <i>Penicillium roqueforti</i>
0808.10	pommes, fraîches
0809.29	cerises, autres que les cerises acides ( <i>Prunus cerasus</i> )
0812.10	cerises conservées provisoirement, mais impropres à l'alimentation en l'état
10.05	maïs
1006.30.00	riz semi-blanchi ou blanchi, même poli ou glacé
1602.32.11	préparations ou conserves — plats cuisinés de volaille de réforme; plats cuisinés de mélanges définis de spécialité
1602.32.92	préparations ou conserves — mélanges définis de spécialité, autres qu'en conserve ou en pots de verre; produits de volaille de réforme autres qu'en conserve ou en pots de verre
1602.49	morceaux de porc préparés ou en conserve, autres que le jambon et les morceaux de jambon; autre que l'épaule de porc et les morceaux d'épaule de porc
1602.50	viande de bovins préparée ou en conserve
1702.20	sucre et sirop d'érable
1702.40.00	glucose et sirop de glucose, contenant à l'état sec au moins 20 p. 100, mais moins de 50 p. 100 de fructose en poids, excluant le sucre inverti
1702.60.00	certaines fructoses ou sirops de fructose, contenant à l'état sec plus de 50 p. 100 de fructose en poids, excluant le sucre inverti
1806.20	chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao — préparations présentées soit en blocs ou en barres d'un poids excédant 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes similaires, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu excédant 2 kg
1806.90	autre chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao — mélange de crème glacée ou de lait glacé; chocolats; noix enrobées de chocolat et autres confiseries
19.02	pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telles que spaghetti, macaroni, nouilles, lasagnes, gnocchi, ravioli, cannelloni; couscous, même préparé
19.04	produits à base de céréales obtenus par soufflage ou grillage (flocons de maïs, par exemple); céréales (autres que le maïs) en grains ou sous forme de flocons ou d'autres grains travaillés (à l'exception de la farine, du gruau et de la semoule), précuites ou autrement préparées, non dénommées ni comprises ailleurs

19.05	produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits similaires
2004.10.00	certaines pommes de terre, préparées ou conservées autrement que dans le vinaigre ou l'acide acétique, congelées;
2009.11	jus d'orange congelé
2103.20	« tomato ketchup » et autres sauces tomates
22.04	vins de raisins frais, y compris les vins enrichis en alcool; certains moûts de raisin.
2207.20	alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
2940.00.00	certaines sucres, chimiquement purs, à l'exception du saccharose, du lactose, du maltose, du glucose et du fructose (lévulose); éthers, acétals et esters de sucres et leurs sels;
3504.00	peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, non dénommés ni compris ailleurs; poudre de peau, traitée ou non au chrome
71.13	articles de bijouterie ou de joaillerie et leurs parties, en métaux précieux ou en plaqués ou doublés de métaux précieux
7306.40.00	certaines tubes, tuyaux et profilés creux, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables
7321.90	pièces d'appareils de chauffage autres qu'électriques
7326.11.00	boulets et articles similaires pour broyeurs, forgés ou estampés, mais non autrement travaillés, en fer ou en acier
9401.30	sièges pivotants, ajustables en hauteur
9403.30.00	meubles en bois des types utilisés dans les bureaux
9404.29.00	matelas autre qu'en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non

Source : Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada

## Contactez Livingston

**Vous avez des questions ou besoin d'aide avec vos expéditions ?** Communiquez avec votre administrateur de clientèle, par écrit à [simplifier@livingstonintl.com](mailto:simplifier@livingstonintl.com) ou par téléphone au **1-800-837-1063**